

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le **9 juillet 2024** à 19h00 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

Présents :

Conseillères : Pascale Bonin
Diane Blouin
Conseillers : Jacquelin Goyette
Jérémy Martin
Alain Lavoie
Gilbert Dumas

Secrétaire d'assemblée : Michel Pelletier, directeur-général et greffier-trésorier

1.1 Mot de bienvenue de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance et invite à un moment de réflexion.

2024-07-109

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec une modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2024-07-110

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024 tel que déposé.

Adoptée

2024-07-111

1.4 Adoption du procès-verbal de correction du 5 juillet 2024

CONSIDÉRANT l'article 202.1 du code municipal stipulant que le greffier est autorisé à corriger une erreur qui apparaît de façon évidente dans un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil.

Il est proposé par Alain Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de correction du 6 juillet 2024 tel que déposé.

Adoptée

1.5 Rapport de la mairesse, des services et des comités

2024-07-112

1.6 Autorisation de paiement des dépenses du mois de juin 2024

ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juin 2024.

M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est 111,009.58\$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution **2024-07-112** au montant de 111,009.58\$

Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

2024-07-113

1.7 Autorisation à payer une facture à Mallette SENCRL pour l'audit des livres et comptes l'année 2022

Il est proposé par Jérémy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # F1-00285239 au montant de 24 075,00 \$ à Mallette SENCRL pour l'audit des livres et comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Adoptée

1.8 Période de questions

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-07-114

2.1 Festival des pompiers de la mutuelle des incendies de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des services incendies de la MRC de Portneuf sera représenté à ce festival

CONSIDÉRANT le programme du festival incluant des compétitions amicales et des démonstrations d'opération d'urgence

CONSIDÉRANT la participation de la brigade de Rivière-à-Pierre par l'entremise du SISEM

Il est proposé par Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE PAYER la facture 2317 à la municipalité de St-Ubalde au montant de \$250 aucune taxe applicable pour les frais d'organisation du festival des pompiers de la mutuelle des incendies de Portneuf

Adoptée

2024-07-115

2.2 Achat d'équipements usagés pour secours hors-route

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité de porter secours sur son territoire lors d'incident

CONSIDÉRANT qu'actuellement ce service nous est apporté en entraide par le service des incendies de St-Raymond

CONSIDÉRANT que des premiers répondants serait disponible pour répondre à cette demande s'ils avaient les équipements adéquats

CONSIDÉRANT qu'un service local procurerait une réponse plus rapide lors d'une intervention

CONSIDÉRANT les équipements proposés par la municipalité de Lac-aux-Sables à un coût avantageux

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ACHETER de la municipalité de Lac-aux Sables un VTT Bombardier Quest XT.4X4 2003 avec ensemble de chenilles, une remorque-civière ainsi qu'une grande remorque permettant le transport des équipements pour un montant total de 8 500.00 \$

Adoptée

2024-07-116 **2.3 Autorisation de paiement à la Municipalité de Lac-aux-Sables** pour le service d'incendie SISEM

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture 240129 au montant de 18,648.69\$ pour la période du 1er avril au 30 juin 2024, aucunes taxes applicables
Provenance des fonds : 02 22000 442

Adoptée

3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2024-07-117 **3.1 Autorisation de paiement à la Scierie Welsh Inc** pour l'achat de bois de pont pour resurfaçage

Il est proposé par Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture 4344 au montant de 6,292\$ plus les taxes applicables pour l'achat de bois de pont
Provenance des fonds : 02-32000-521

Adoptée

2024-07-118 **3.2 Autorisation de paiement à Transport Alain Carrier Inc** pour l'intervention de machineries lourdes lors de l'installation d'un puisard en béton sur la rue principale

Il est proposé par Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture 11248 au montant de 6,081.50\$ plus les taxes applicables pour l'intervention de machineries lourdes
Provenance des fonds : 02-32000-521

Adoptée

2024-07-119 **3.3 Autorisation de paiement à Entreprises Électriques P. Boucher Inc** pour l'installation de 2 nouveaux luminaires de rue

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture 1312 au montant de 1,770.00\$ plus les taxes applicables pour l'installation de 2 luminaires de rue
Provenance des fonds :02-32000-521

Adoptée

2024-07-120 **3.4 Autorisation de paiement à Isabelle Blanchet** pour l'entretien de la pelouse des terrains de la municipalité pour les mois de mai et juin

Il est proposé par Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture 357327 au montant de 2,800.00\$ plus les taxes applicables pour l'entretien de la pelouse
Provenance des fonds : 02-63200-521

Adoptée

2024-07-121 **3.5 Autorisation de paiement à Émondage RB** pour la facture 1161 au montant de 1 400.00\$ plus les taxes applicables et la facture 1162 au montant de 3,561.25\$ plus les taxes applicables pour l'élagage d'arbres et abattage d'arbres dangereux près de la caserne.

Il est proposé par Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement des factures 1161 et 1162 au montant de 4,961.25\$ plus les taxes applicables pour l'élagage et l'abattage d'arbres
Provenance des fonds : 02-32000-521

Adoptée

2024-07-122 **3.6 Autorisation de dépenses à SAMBBA** selon le devis 00112 au montant de 3,053.45\$ plus les taxes applicables pour une évaluation sommaire de l'état du lac Beaupré

Il est proposé par Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ACCEPTER la dépense de 3,053.45\$ plus les taxes applicables pour l'évaluation du lac Beaupré
Provenance des fonds : 23-05000-729

Adoptée

2024-07-123 **3.7 Autorisation de dépenses à Monuments funéraires Les Artisans du Granit** au montant de 2,000.00\$ plus les taxes applicables pour un nettoyage au jet de sable de la croix de granit

Il est proposé par Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ACCEPTER la dépense de 2,000.00\$ plus les taxes applicables pour le nettoyage au jet de sable de la croix de granit
Provenance des fonds : 02-70150-521

Adoptée

4. URBANISME

2024-07-124

4.1 Adoption du règlement numéro 538-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de prévoir des modalités particulières visant à encadrer l'utilisation de conteneur à des fins structurales

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de Zonage* numéro 435-14 est entré en vigueur le 9 octobre 2014 et que le conseil municipal peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée à la Municipalité afin de modifier le *Règlement de zonage* numéro 435-14 dans le but de permettre l'utilisation de conteneur à des fins structurales;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a formulé un avis favorable au conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier les normes afin d'encadrer l'utilisation des conteneurs à des fins structurales;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance régulière du 9 avril 2024 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité adopte le règlement numéro 538-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de prévoir des modalités particulières visant à encadrer l'utilisation de conteneur à des fins structurales

Adoptée

2024-07-125

4.2 Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement #541-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à permettre l'entreposage extérieur de dépôts en vrac dans la zone commerciale C-6

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Pelletier directeur général et greffier trésorier

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 541-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de prévoir des modalités particulières visant permettre l'entreposage extérieur de dépôts en vrac en zone commerciale C-6. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2024-07-126

4.3 Adoption du second projet de règlement numéro 541-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à permettre l'entreposage extérieur de dépôts en vrac en zone commerciale C-6

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de Zonage* numéro 435-14 est entré en vigueur le 9 octobre 2014 et que le conseil municipal peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée à la Municipalité afin de modifier le *Règlement de zonage* numéro 435-14 dans le but de permettre l'entreposage extérieur de dépôts en vrac en zone commerciale C-6;

CONSIDÉRANT QUE l'usage « service de machinerie lourde » qui comprend les entreprises d'excavation est permis en zone commerciale C-6;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en accord avec les politiques générales d'aménagement du Plan d'urbanisme numéro 431-14;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a formulé un avis favorable au conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance régulière du 11 juin 2024 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité adopte le second projet de règlement numéro 541-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à permettre l'entreposage extérieur de dépôts en vrac en zone commerciale C-6

Adopté

5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

2024-07-127

5.1 Autorisation de paiement à Nature et Associés Inc pour la confirmation et balise du sentier du lac Clair

Il est proposé par Diane Blouin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture 1026 au montant de 5,885.25\$ plus les taxes applicables pour la reconnaissance et balise de sentier du lac Clair
Provenance des fonds : 23-08000-723

Adoptée

2024-07-128

5.2 Demande de subvention supplémentaire pour l'OTJ pour le terrain de jeux et service de garde

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière auprès du gouvernement a été refusée

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le service qui est essentiel pour la population de Rivière-à-Pierre

CONSIDÉRANT que l'OTJ a tenté de combler le manque à gagner par des levées de fond et activités supplémentaires

Il est proposé par Jérémy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ACCORDER à l'OTJ une subvention supplémentaire de \$2000 afin de maintenir les services proposés
Provenance des fonds : 02-70190-951

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Pascale Bonin de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à 19h35 heures

Danielle Ouellet,
Mairesse

Michel Pelletier, Directeur général et
greffier-trésorier